



# Introduction. L'identité professionnelle des magistrats

DANS **LES CAHIERS DE LA JUSTICE 2023/4 N° 4**, PAGES 561 À 562  
ÉDITIONS **DALLOZ**

ISSN 1958-3702

ISBN 9782996223045

DOI 10.3917/cdlj.2304.0561

Date de mise en ligne : 24/01/2024

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2023-4-page-561?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Dalloz.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## DOSSIER

# [ ] L'identité professionnelle des magistrats

## Présentation du dossier

Depuis une dizaine d'années, le ministère de la Justice procède au recueil des témoignages de magistrats parvenus au terme de leur carrière avec l'aide de l'AFHJ a pour mission d'étudier l'histoire de la justice et de ses professions<sup>1</sup>. Peu à peu s'est constitué un *patrimoine mémoriel* qui exprime la mémoire vivante d'une profession à partir des paroles recueillies. Cette écoute des voix appelée « archives orales » constitue une expérience intensive proche de l'immersion dans un milieu professionnel. Elle aboutit à une compréhension intime des normes, des valeurs et des représentations en vigueur dans ce milieu. La force de cette histoire orale est de donner à voir la relative autonomie des acteurs, qui sont certes intégrés dans des organisations mais qui les transforment en profondeur. On saisit ce que les textes et les archives ne montrent pas : les relations entre les générations, les formes de solidarités, les expériences concrètes et les transformations silencieuses, le travail des métiers et ses expérimentations... Cette approche permet de « prendre au sérieux les représentations et les légitimations théoriques et pratiques que les individus construisent et donnent à voir de leur action »<sup>2</sup>.

Telle qu'elle est conçue, cette recherche repose sur les témoignages des magistrats ayant derrière eux une carrière où se rencontrent l'histoire de leur temps et l'exercice de la fonction

1. Son but est de « promouvoir et de développer l'histoire de la justice, celle des institutions et des professions judiciaires » (art. 2, statut du 26 avril 2004 de l'Association française pour l'histoire de la justice).

2. F. Descamps, *Archiver la mémoire. De l'histoire orale au patrimoine immatériel*, EHESS, 2019, p. 20.

de juger. Ils constituent une mémoire vivante de la justice concrétisée par la restitution du passé, l'expérience de l'historicité et l'établissement d'une documentation immédiate et vivante. Leur expérience, leurs difficultés, le savoir-faire dont ils ont rendu compte, enrichissent la mémoire judiciaire. Notre choix a été de coupler cette dimension orale (celle de la parole témoignante), restituée par des enregistrements avec Sylvie Humbert et Denis Salas, et la dimension scripturaire (retranscription par écrits) avec l'aide de Christiane Besnier et Soudabeh Marin, dimension essentielle pour concrétiser le présent rapport.

À la différence d'un précédent rapport (2019), qui présentait des magistrats ayant connu la Seconde Guerre mondiale, la IV<sup>e</sup> République pour certains, la période gaullienne pour d'autres, nous avons ici une génération sensiblement différente (personnes nées entre 1938 et 1954), ce qui ne fait que seize ans d'écart alors que lors de la recherche précédente, trente ans les séparaient. Notre corpus, dans ce présent rapport, est constitué de magistrats ayant accompli leur carrière entre les années 1970 et 2010. Il s'agit de deux générations d'hommes et de femmes issus de l'École nationale de la magistrature qui ont fait leur carrière au siège et/ou au parquet. La particularité de ce corpus, comme on le verra, est d'être entrée par étapes successives dans une négociation avec une identité héritée de l'histoire de la magistrature tel que notre État nous l'a léguée. Il n'est pas excessif de dire que dans cette période, en l'espace de deux générations, le monde de la justice a plus changé qu'en deux siècles, compte tenu de la place qu'elle a prise dans une société de plus en plus judiciaire.

*Les Cahiers de la Justice*